


SCFP 

Syndicat canadien de
la fonction publique  FTQ



LE GUIDE DU PETIT MILITANT

Guide pratique en cas de conflit de travail ou d'action de mobilisation pour les membres du SCFP.

Ce guide vise à outiller adéquatement les sections locales afin de mieux comprendre et anticiper les différentes facettes d'un conflit de travail. Qu'il s'agisse d'une grève ou d'un lock-out, une préparation rigoureuse demeure essentielle pour toute mobilisation. *Il s'agit d'un outil de référence visant à vous faciliter le travail et trouver plus rapidement l'information, toutefois, il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un avis juridique. Les informations contenues vous sont transmises à titre informatif uniquement. Votre personne conseillère syndicale demeure en tout temps la personne à qui se référer pour plus d'information ou de précision.*

Bien que chaque conflit possède ses particularités, nous avons observé au fil du temps plusieurs constantes. Nous en avons tiré une synthèse partielle qui servira de *fondation* à ce document et souhaitons-le, à vos futures actions de mobilisation.

Ne tardez surtout pas à organiser vos efforts : la préparation doit commencer dès les premiers signes d'un conflit potentiel. Engagez-vous dans ce processus le plus tôt possible, car...

La victoire aime la préparation !

Indemnités lors d'un conflit de travail (grève/lock-out)

Le service de la formation du SCFP

Vous devrez suivre une formation obligatoire, intitulée « Préparation à un conflit », offerte par le SCFP pour avoir droit aux indemnités de la Caisse nationale de grève.

Cette formation est flexible et s'adapte aux nouvelles problématiques vécues par les membres. Elle aide à comprendre les nouvelles stratégies des employeurs, à élaborer des plans d'action face aux menaces de privatisation, aux réorganisations du travail, à comprendre les nouvelles lois, à développer de nouvelles habiletés, à assumer les différentes responsabilités syndicales de façon compétente et efficace. La formation syndicale occupe tous les terrains où les militantes et militants doivent prendre leur place.

Il est à noter que le SCFP offre d'autres formations pertinentes dans le cadre de votre négociation. Vous pouvez consulter le répertoire des formations à :

https://scfp.qc.ca/wp-content/uploads/2025/05/REPERTOIRE_2025.pdf

La Caisse nationale de grève du SCFP verse des indemnités de grève aux membres participant activement à un conflit de travail à raison d'un minimum de 20 heures de piquetage ou de tâches approuvées par semaine.

Pour connaître les autres modalités de la caisse nationale de grève, consultez votre personne conseillère et visitez le site du SCFP national :

RÈGLEMENTS DE LA CAISSE NATIONALE DE GRÈVE pour de plus amples renseignements.

Source: <https://scfp.ca/les-reglements-de-la-caisse-nationale-de-greve>

Prime d'assurance

Pendant toute la durée de la grève, la Caisse nationale de grève paiera à partir du premier jour d'une grève ou d'un lock-out les primes d'assurance collective (vie et assurance-maladie complémentaire, frais hospitaliers), à moins que les primes n'aient été acquittées d'avance.

Si l'employeur refuse de continuer d'assumer sa part des primes d'assurance, mettant ainsi en péril les régimes d'assurance en question, la Caisse nationale de grève en paiera le coût intégral pendant toute la durée de la grève.

Pour connaître les autres modalités de la caisse nationale de grève, consultez votre personne conseillère et visitez le site du SCFP national :

RÈGLEMENTS DE LA CAISSE NATIONALE DE GRÈVE pour de plus amples renseignements.

Source: <https://scfp.ca/les-reglements-de-la-caisse-nationale-de-greve>

Ressources disponibles

Le comité de mobilisation du SCFP

Le comité prend son mandat et ses directives du bureau et des dirigeants du SCFP - Québec. Il agit comme une ressource stratégique pour l'ensemble des sections locales. Son mandat est de soutenir, outiller et accompagner les instances locales à la demande du SCFP – Québec dans leurs efforts de mobilisation tout en collaborant avec les personnes conseillères de la section locale, particulièrement en période de conflit de travail.

Le camion du projet visibilité du SCFP-Québec

Dans le cadre du projet visibilité, le SCFP-Québec met à la disposition des sections locales un camion spécialement équipé pour soutenir leurs activités de mobilisation. Celui-ci est doté d'un système audio puissant, d'une plateforme pour les prises de parole, ainsi que de tables et chapiteaux permettant d'aménager rapidement un espace de rassemblement fonctionnel.

Une remorque aux couleurs du SCFP est également offerte aux sections locales et propose les mêmes services que le camion, offrant ainsi une solution flexible et adaptée à différents types d'actions sur le terrain. Notez que la remorque ne possède pas de plateforme.

Il suffit que vous les réserviez!

<https://scfp.qc.ca/camion-scfp/>

Droit de manifester

Le droit de manifester est un droit fondamental. Il est un formidable outil afin d'influencer le rapport de force durant un conflit et la perception envers l'employeur. Il faut toutefois être conscient que le droit de manifester se fait dans un cadre qui est différent d'un lieu à l'autre. Les manifestants doivent déterminer à quel point ils veulent collaborer avec les autorités et prendre acte que les gestes posés qui peuvent engager des charges criminelles sont la responsabilité des participants.

Il est toujours important de planifier les manifestations avec les personnes conseillères de la section locale. Celles-ci pourront compter sur l'appui de notre service juridique. La jurisprudence évolue, les lois et règlements changent, il est primordial de bien être au fait du cadre juridique dans lequel se tiennent ces manifestations.

Pour en connaître plus sur le droit de manifester, vous pouvez consulter le site de l'Université du Québec à Montréal, qui est une bonne référence en la matière : <https://droitdemanifester-ldl.uqam.ca/>

Organisation en vue d'un conflit de travail

La nature d'un conflit de travail et celle d'une manifestation représentent deux réalités distinctes et entraînent des impacts différents pour les personnes qui y participent. Toutefois, leur organisation présente plusieurs points communs. Nous avons donc choisi de regrouper ces éléments afin d'offrir un document plus cohérent et allégé.

Une préparation efficace commence bien avant le déclenchement officiel d'un conflit. Voici les éléments essentiels à planifier en amont pour assurer une stratégie cohérente, une mobilisation large des membres et une capacité d'action rapide dès le jour 1.

Communications internes et sensibilisation

- Organiser des assemblées préparatoires pour expliquer les enjeux de la négociation et les conséquences possibles d'un conflit.
- Produire un bulletin syndical ou une infolettre régulièrement (papier ou numérique) pour garder les membres informés.
- Utiliser les réseaux sociaux de la section locale, mais aussi des groupes de messagerie privée (Teams, Messenger, WhatsApp, Facebook, Signal, etc.) pour rejoindre différents groupes de travail.
- Nommer des responsables « terrain » ou des responsables d'équipe qui joueront un rôle de relais entre l'exécutif et les membres.

Constitution d'un comité de conflit (Grève/Lock-out)

- Regrouper des personnes responsables des volets: mobilisation, sécurité, logistique, finances, communication.
- Définir les rôles de chacun.
- Rédiger un échéancier minimal avec les étapes clés : assemblées, dépôt de rapports, dates de négociation importantes, échéance de la convention collective.

Calendrier syndical et moments stratégiques – le présenter comme étant des suggestions et non des « étapes à suivre »

- Identifier les fenêtres de pression médiatique ou politique (budgets municipaux, rentrées parlementaires, dates de consultations publiques)
- Élaboration d'un calendrier d'escalade des moyens de pression selon les moments stratégiques (actions symboliques, perturbations, occupation, etc.)
- Synchroniser les actions locales avec les campagnes nationales du SCFP ou de la FTQ.
- Organiser des journées de piquetage avec d'autres sections locales en conflit.

Contact avec le SCFP au Québec

- Faire une demande officielle d'appui logistique (camion SCFP, présence de personnes-ressources, comité de mobilisation SCFP) à l'adjointe exécutive du SCFP à adjexec@scfp.qc.ca.
- Participer à des formations offertes par le SCFP en lien avec les conflits de travail.

Répertoire des formations :

https://scfp.qc.ca/wp-content/uploads/2025/05/REPertoire_2025.pdf

Campagne pour éviter la grève

Une section locale peut présenter une demande d'aide financière pour une campagne destinée à éviter la grève assumée à 100 % par le syndicat national. Pour être admissible à cette aide, la section locale ne doit pas être en retard dans le paiement de sa capitation, de ses prélèvements ou de ses droits d'affiliation au Syndicat national.

Pour vérifier votre admissibilité à cette aide, consultez le conseiller de votre section locale.

Source: <https://scfp.ca/les-reglements-de-la-caisse-nationale-de-greve>

Préparation à votre manifestation

Ce chapitre traite de la planification quelques jours avant la manifestation. Il couvre la création de matériel, la logistique des rassemblements, la coordination des équipes, les repas, les slogans et les aspects créatifs. C'est le temps de trouver vos slogans pour vous approprier la place!

Une communication claire et une diffusion rigoureuse de l'information au sein de votre structure sont essentielles au bon déroulement de votre manifestation. Elles permettent d'assurer que tous les membres disposent des mêmes informations, au bon moment, réduisant ainsi les malentendus et toute confusion. Une circulation fluide de l'information renforce la cohésion, la confiance envers les instances et favorise une action efficace.

Préparation de la documentation destinée aux membres et aux responsables de lignes

- Manuel de grève (Membres)
- Manuel responsable ligne piquetage (Responsable)
- Carte d'assistance juridique du SCFP
- Feuille de comptage des demandes indemnités de grève (Responsable)
- Rapport quotidien – du (de la) responsable du piquetage ou du (de la) président(e) du comité de grève
- Rapport de participation à la grève et de distribution des chèques (Responsable)

Toutes les informations destinées aux responsables de ligne se retrouvent dans la formation. Celle-ci comprend également une liste des éléments à faire et à préparer pour les responsables de ligne de piquetage.

Création de slogans et de visuels pour les manifestations

En contexte de mobilisation, le slogan est la voix collective et le visuel en est l'expression publique. Ensemble, ils permettent de rendre visibles les revendications, de renforcer la cohésion des membres et d'influencer l'opinion publique.

Une manifestation sans message clair demeure un rassemblement. Une manifestation dotée de slogans et de visuels cohérents devient un outil de pression et un véritable rapport de force. Le service de communication du SCFP reste disponible pour vous venir en aide pour la création de slogans ou de visuels.

Achat et/ou préparation de matériel de manifestation

- Préparer des trousse de piquetage: Flûtes, trompettes, mégaphones, sifflets, banderoles, pancartes vierges SCFP, feutres, sifflets, autocollants, bâtons de bois, fumigènes, peintures lavables, accroche-portes, tuques, chandails, etc.
- Kit minimal pour de l'équipe de sécurité: Dossards, eau, Trousse de premiers soins, dispositif de communication (Walkie-talkie)
- Chapiteaux, abris, tables, chaufferettes.
- Sac à ordures

Choix de l'endroit, itinéraire

- Devant les installations de l'employeur (siège social, bureaux, centres de service)
- Marche dans les rues avec Points de départ et d'arrivée symboliques. (Prévoir la sécurité)
- Lors d'événements publics organisés par l'employeur
- Devant les bureaux des député(e)s ou ministères concernés
- Dans des lieux publics à forte visibilité (places, parcs, stations de métro)
- Parlement (Ottawa).
- Assemblée nationale (Québec)

Logistique du transport

La participation à une manifestation dépend largement de la capacité des membres à s'y rendre facilement, de façon sécuritaire et organisée. Une logistique de transport bien planifiée permet d'augmenter le taux de participation, de réduire le stress organisationnel et de renforcer le sentiment d'action collective.

Une communication claire est essentielle pour éviter la confusion. Les informations à transmettre doivent inclure :

- Date, lieu et durée de la manifestation
- Options de transport disponibles (Voiture, transport en commun, transport organisé)
- Heures et lieux de rassemblement de départ (covoiturage ou transport organisé)
- Heures et lieux de rassemblement pour le retour (covoiturage ou transport organisé)
- Coordonnées des responsables

Repas et des rafraîchissements

- Prévoir de l'eau en été et des boissons chaudes en hiver.
- Collations, grignotines, soupes, boîtes à lunch, camion-restaurant, selon la durée et la météo.

Système audio

La diffusion de musique contribue à créer une ambiance propice à la participation et au moral du groupe. Un système audio permet également de transmettre des annonces importantes et devient parfois indispensable lorsqu'il est prévu de tenir des prises de parole, afin que les messages soient entendus clairement par l'ensemble des manifestants.

Si votre section locale ne possède pas de système audio, il est possible de réserver le camion du SCFP, lequel est muni d'un système audio adapté aux manifestations. Cet équipement facilite l'animation, la coordination sur le terrain et renforce la visibilité et l'impact global de l'événement.

Contact avec la police

Il est recommandé d'entrer en contact avec les services policiers concernés. Le contact permet de transmettre les informations essentielles, telles que le lieu, l'horaire, le parcours prévus, s'il y a lieu, ainsi que le nombre approximatif de participants. La personne conseillère devrait en tout temps être tenu informé de ces démarches.

Cette communication a pour objectif principal d'assurer une gestion adéquate de la circulation et de la sécurité, tant pour les membres que pour le public en général. Une approche proactive favorise la prévention des malentendus, réduit les risques d'interventions policières inutiles et contribue à établir un cadre plus prévisible et sécuritaire. Le contact avec la police s'inscrit ainsi dans une logique de coordination et de protection collective, sans nuire à l'autonomie, aux revendications ni à la capacité de mobilisation du mouvement.

Pour éviter toute confusion :

- Désignez un ou deux responsables pour la communication avec la police.
- Maintenez un ton coopératif, mais ferme.
- Préparez un plan du trajet si c'est une marche.
- Informez les membres de leurs droits, des limites légales et du comportement à adopter si la police intervient

Il devient important d'aviser la police si :

- La circulation automobile sera affectée.
- Des rues seront temporairement bloquées.
- Vous attendez une foule de plus de quelques centaines de personnes.
- Vous installez des structures (tentes, scène, estrade).
- La manifestation touche un lieu très sensible (pont, autoroute, infrastructure stratégique).

Appel à tous

Lorsqu'une section locale organise une mobilisation ou traverse un conflit de travail, l'appel à tous devient un outil essentiel pour renforcer la visibilité, la solidarité et la pression collective. La section locale peut solliciter l'appui du SCFP et de son comité de mobilisation, afin de bénéficier de ressources, d'expertise et de renfort sur le terrain. Une mobilisation soutenue amplifie l'impact des revendications et envoie un message fort à l'employeur et au public.

Les appels à tous sont acheminés par l'adjointe du SCFP-Québec à l'ensemble des sections locales via : adjexec@scfp.qc.ca.

Sécurité interne

Le rôle de l'équipe de sécurité est avant tout préventif et organisationnel : assurer le bon déroulement de la manifestation, repérer les tensions avant qu'elles ne s'aggravent et intervenir de manière non conflictuelle. Lorsque survient une situation qui risque de dégénérer ou de s'escalader vers la violence, l'équipe de sécurité doit plutôt se retirer et aller chercher l'appui des services policiers ou des autorités compétentes. Elle agit donc comme un relais, et non comme une force d'intervention, afin de garantir la sécurité de toutes et tous. L'équipe de sécurité n'a en aucun cas pour mandat d'intervenir physiquement, de maîtriser des individus ou de se placer dans des situations de confrontation.

Pour les manifestations de plus petite envergure, il n'est généralement pas nécessaire de constituer une équipe de sécurité complète. Dans ces cas, il est recommandé que la responsabilité de la sécurité soit assumée par la personne déjà responsable de l'événement : le ou la responsable du piquetage, l'organisateur ou organisatrice de l'action, ou encore la personne qui a pris contact avec la police ou la municipalité. Cette personne doit s'assurer que le déroulement demeure sécuritaire, que les consignes sont respectées et qu'aucune situation problématique ne dégénère. Une coordination claire, même à petite échelle, garantit une action efficace et structurée.

Dans le cadre d'une manifestation ou d'un événement de mobilisation, les membres de l'équipe de sécurité interne doivent être facilement identifiables par l'ensemble des participants ainsi que par les intervenants externes. Le port de dossards, de brassards ou de tout autre élément visuel distinctif est fortement recommandé. Cette identification claire permet aux membres de savoir rapidement à qui s'adresser en cas de problème. Elle facilite la coordination sur le terrain et contribue à prévenir les malentendus. Une équipe de sécurité visible et identifiable renforce le sentiment de sécurité et le caractère préventif de son rôle.

Manifestations, Le Jour “J”

Le jour de la manifestation représente le point culminant de l'ensemble du travail de mobilisation, de préparation et d'organisation réalisé en amont. C'est à ce moment précis que les efforts collectifs deviennent visibles, que les revendications prennent forme dans l'espace public et que le rapport de force s'exprime concrètement. Une manifestation bien encadrée renforce la crédibilité du mouvement, protège les membres et maximise l'impact politique, social et médiatique de l'action.

Arrivée des responsables sur les lieux

Il est recommandé que les responsables, organisateurs et membres de l'équipe de sécurité arrivent sur les lieux avant l'heure officielle de début de la manifestation. Cette arrivée en amont permet d'assurer une mise en place efficace de l'action. Les responsables doivent assurer la coordination générale de l'événement :

- Apporter et préparer le matériel visuel pour la distribution (pancartes, banderoles, drapeaux, affiches, dossards, matériel sonore, etc.)
- Vérifier que tout le matériel nécessaire est présent et fonctionnel
- Installer ou coordonner la mise en place des éléments visuels et audio
- Installation de tentes, abris, chaufferettes
- Identifier clairement les zones de rassemblement, les accès et les points stratégiques
- Rencontre avec l'équipe de sécurité
 - Rappeler le rôle préventif et non coercitif de l'équipe
 - Clarifier les moyens de communication
 - Identifier les personnes-ressources
- Prise contact avec la police, le cas échéant
 - Présentation des personnes-ressources
 - Échanges sur le déroulement et la sécurité

Arrivée des manifestants

L'accueil des manifestants est un moment déterminant qui donne le ton à l'ensemble de la mobilisation. Un accueil calme et jovial favorise la participation, renforce le sentiment d'appartenance et réduit les risques de tensions. Les responsables et les membres identifiés (mobilisation et sécurité) doivent être visibles et disponibles afin d'orienter et distribuer le matériel visuel aux participants dès leur arrivée.

Prises de parole

Les prises de parole lors d'une manifestation doivent être encadrées. Seules les personnes mandatées par l'organisation prennent la parole publiquement. Cette mesure vise à assurer la cohérence du message, à éviter les débordements et à protéger l'organisation et ses membres.

Médias : consignes générales

La présence des médias est généralement souhaitable et favorable à la visibilité des revendications. Ils doivent être perçus comme un levier de diffusion de votre message. Nous recommandons d'entrer en contact avec le service des communications du SCFP-Québec afin d'obtenir du soutien lors des entrevues avec les médias.

Consignes de base :

- Accueillir les médias de manière respectueuse
- Diriger les demandes vers les porte-paroles désignés
- Éviter les déclarations spontanées non autorisées

En fin de manifestation

Le nettoyage des lieux à la fin d'une manifestation est un geste essentiel de respect envers la communauté et l'environnement. Laisser des débris derrière soi peut nuire à l'image de l'organisation syndicale et détourner l'attention du message porté par la mobilisation. En prenant le temps de ramasser les déchets et de laisser les lieux propres, les membres démontrent leur sens des responsabilités, leur crédibilité et leur volonté d'agir de façon exemplaire et solidaire.

La mobilisation : notre force collective face aux défis actuels

La mobilisation syndicale n'est ni symbolique ni accessoire. Elle est une nécessité politique et sociale. Au SCFP, elle constitue le moteur de notre capacité d'agir, le rapport de force qui nous permet de défendre nos droits, d'en conquérir de nouveaux et de refuser le recul social.

Les transformations du monde du travail ne sont ni naturelles ni inévitables. Elles sont le résultat de choix économiques et politiques. La délocalisation des emplois, l'implantation accélérée de l'intelligence artificielle et l'expansion du télétravail sont trop souvent utilisées comme des leviers pour flexibiliser, précariser et fragmenter le travail. Derrière les discours d'innovation et de performance, on retrouve une réalité bien connue : perte de contrôle sur l'organisation du travail, affaiblissement du collectif, érosion des protections et remise en question de nos acquis.

Face à ces réalités, la passivité n'est pas une option. La mobilisation est notre principal levier pour imposer des balises, exiger des protections, garantir la formation, préserver l'emploi et assurer une reconnaissance réelle des compétences. Elle nous permet de ne pas subir les changements, mais de les encadrer, de les contester et de les orienter dans l'intérêt des membres.

Le mouvement syndical est un pilier fondamental de la démocratie. Les avancées sociales dont bénéficie l'ensemble de la population : conditions de travail décentes, sécurité d'emploi, protections collectives sont le résultat direct de luttes syndicales. Aujourd'hui, alors que la classe moyenne se fragilise et que les inégalités s'accroissent, notre rôle est plus crucial que jamais.


Nous héritons d'acquis gagnés au prix de sacrifices réels. Cette dignité collective n'a pas été offerte, elle a été arrachée par des femmes et des hommes qui ont refusé de se taire, de plier ou de reculer.

Notre responsabilité est claire : défendre ces acquis, refuser leur érosion et les transmettre aux générations futures!

Contact

Adjointe du SCFP-Québec : adjexec@scfp.qc.ca
Comité de mobilisation SCFP : mobilisation@scfp.qc.ca

SCFP 

Syndicat canadien de
la fonction publique  FTQ



**LE GUIDE DU
PETIT MILITANT**

Édition avril 2026



VOUS EST PRÉSENTÉ PAR

**LE COMITÉ ACTION MOBILISATION
DU SCFP-QUEBEC**